



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE LA MAYENNE



**Protocole d'accord  
pour favoriser  
l'accès des femmes  
aux métiers du bâtiment**

- 
- **Prenant** en compte que la situation de l'emploi dans le secteur du BTP fait apparaître plusieurs métiers en tension de main d'œuvre,
  - **Considérant qu'**au 31 décembre 2002, le département de la Mayenne comptait 51.7% de femmes demandeuses d'emploi inscrites en catégorie 1, pour un taux de chômage de 5.2% ,
  - **Que** les chiffres sur la part des femmes salariées dans le secteur le démontrent, puisqu'elle ne représentait en 1999 que 8,9% de l'effectif total salarié du secteur dont 1,2 % d'apprenties et 1,2 % d'ouvrières<sup>1</sup>. Les femmes représentent seulement 9.3% des salariés du BTP dans la région des pays de la Loire (en 2001) dont 1.8% en apprentissage<sup>2</sup> ( respectivement 7.8% et 0.6% en Mayenne) .
  - **Que** pendant longtemps la question de l'accès des femmes aux métiers du bâtiment ne s'est pas posée, parce que ces métiers, fondés sur une forte culture du chantier sont, par tradition, considérés comme des métiers d'hommes.
  - **Que** les métiers du bâtiment ont changé (*La plupart des opérations qui nécessitaient une certaine force physique disparaissent progressivement du fait de l'évolution des techniques. Le niveau de qualification requis s'est élevé et le bâtiment connaît un accroissement des fonctions d'interfaces et de suivi technique et administratif des réalisations*).
  - **Que** rien ne justifie donc la faible présence des femmes dans ce secteur.
  - **Que** les entreprises de construction expriment aujourd'hui des besoins de main d'œuvre croissants.
  - **Que** parce que les femmes se concentrent sur peu de métiers quand elles recherchent un emploi, l'accès des femmes aux métiers du bâtiment peut constituer un vecteur de l'élargissement de leurs choix professionnels, en leur offrant des possibilités nouvelles de diversification des métiers.
  - **Considérant que** ressort de ce constat l'urgence d'une action concertée destinée à faire évoluer les mentalités dans le BTP, mais aussi à convaincre et à mobiliser les candidats potentiels et en particulier les femmes pour qu'elles choisissent ces professions,

---

<sup>1</sup> Extrait du protocole national -mars 2002-

<sup>2</sup> Extrait des données de l'observatoire des professions du BTP des pays de la Loire.

---

- 
- **Que** dans le cadre d'une déclinaison départementale du protocole national signé le 6 février 2002 entre l'état et la Fédération Française du Bâtiment, il convient de faciliter et d'encourager aujourd'hui l'accès des femmes aux métiers du bâtiment en Mayenne.
  
  - **Qu'enfin**, il résulte de ce qui précède que la réponse que l'état et la Fédération du Bâtiment sur le plan départemental entendent apporter à ce constat, sera conduite dans un large partenariat de 2003 à 2005 présenté dans ce protocole qui définit une stratégie visant à impulser des actions afin de faciliter une intégration durable des femmes dans ce secteur.

Au-delà des actions de sensibilisation ou d'insertion de publics féminins cibles (jeunes filles, demandeuses d'emplois de longue durée...), la féminisation des métiers de la construction nécessite de s'inscrire dans une démarche d'ensemble, s'appuyant à la fois sur une évolution des représentations sociales, une transformation des politiques de recrutement des entreprises, une amélioration significative des conditions d'exercice des métiers et des modes de gestion des personnels, l'ensemble de ces évolutions devant contribuer à la valorisation de l'image de ce secteur. Le renforcement de la mixité des métiers du bâtiment ne pourra que contribuer à dynamiser l'ensemble du secteur, à faire évoluer les métiers et l'image du secteur de la construction en général.

Entre

L'état, représenté par :

- Monsieur le préfet du département de la Mayenne,

*Sur la proposition de Madame Lepert, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité,*

d'une part,

et

La Fédération BTP53, représentée par :

- Madame Bordeau, présidente,

*Sur l'initiative du Groupe Femmes représenté par Madame Hatte,*

d'autre part,

ont convenu ce qui suit :

---

## **Objectif 1 - Modifier les représentations sociales en vue de favoriser l'intégration des femmes et créer les conditions d'une orientation positive des filles vers les métiers du bâtiment et les formations qui y conduisent.**

---

Partant du constat que le milieu scolaire, les parents, les adolescentes ont très largement intériorisé des modèles professionnels traditionnellement féminins et que l'orientation des jeunes filles se fait souvent vers les filières déjà fortement féminisées, la connaissance de l'univers professionnel, des métiers, des conditions de travail et des entreprises s'avère déterminante pour permettre aux jeunes filles de construire de nouveaux repères et faire des choix éclairés.

Les signataires s'engagent à informer:

- ✓ **Mettre en œuvre des actions d'information et de communication** adaptées aux différents acteurs qui jouent un rôle dans l'orientation (notamment des jeunes filles), afin de faire évoluer les représentations socioculturelles traditionnelles et démontrer que les femmes ont leur place dans les métiers de la construction.
  
- ✓ **Favoriser l'élargissement et la diversification des choix professionnels** des jeunes filles en :
  - donnant une meilleure information sur les métiers, leurs débouchés, et le monde du travail
  - en accompagnant indirectement dans la préparation de leur projet professionnel, leur orientation,
  - en facilitant les actions de sensibilisation, découverte des métiers, pré-qualification, formation/insertion, qualification professionnelle des femmes vers les métiers du bâtiment et des travaux publics.

## **Objectif 2 - Assurer un suivi de la féminisation des métiers de la construction**

---

Les données statistiques relatives à la situation des femmes dans la construction existent mais restent souvent sommaires et ne font pas l'objet d'un traitement systématique, à des niveaux permettant des analyses pertinentes, tant en ce qui concerne la formation professionnelle que les effectifs salariés.

Les signataires s'engagent à étudier la place des femmes dans le bâtiment :

- ✓ suivre, de manière spécifique et régulière, la féminisation du secteur de la construction en s'appuyant sur un état des lieux de la présence des femmes dans les effectifs salariés de la construction et des jeunes filles dans les filières de formation en vue d'analyser et de proposer des solutions ou de recommander des axes de recherche.

En matière d'observation économique, les cellules économiques régionales de la construction apporteront, leur appui technique pour la production des études, indicateurs ou données statistiques appropriés au suivi de la féminisation du secteur, notamment, dans le cadre des Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation du bâtiment et des travaux publics (OREF BTP).

---

### **Objectif 3 - Inscrire l'intégration des femmes dans une perspective d'égalité professionnelle**

---

Dans le but d'améliorer les conditions d'insertion, d'intégration professionnelle et de favoriser l'évolution des jeunes filles et des femmes dans ces métiers,

Les signataires s'engagent à former :

- ✓ Mettre en œuvre une action concertée de formation/sensibilisation des acteurs professionnels à la dynamique de promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en vue de favoriser une prise de conscience plus large des acteurs concernés, faciliter l'ouverture à la mixité des métiers opérationnels du bâtiment et des travaux publics.

Les signataires s'engagent à accompagner les femmes vers l'emploi:

- ✓ Faire bénéficier les jeunes femmes s'orientant vers des métiers non traditionnellement féminins, d'actions spécifiques pour faciliter leur insertion.
  - Concevoir et mettre en œuvre, des actions de renforcement du tutorat et d'accompagnement pendant la recherche d'emploi et durant les six premiers mois d'insertion dans l'emploi en vue de favoriser l'insertion des jeunes filles s'inscrivant dans le cadre de l'apprentissage, et de la formation en alternance.
  - Valoriser, accompagner les jeunes filles en cours de formation initiale ( stage, tutorat...) sur ces métiers.

Les signataires s'engagent à accompagner les femmes dans l'emploi:

- ✓ Encourager et engager des démarches de « valorisation des compétences » , de « validation des acquis et de l'expérience », dans le cadre d'opérations expérimentales.
- ✓ Accompagner et valoriser des actions pilotes en faveur de l'égalité professionnelle.
- ✓ Relayer auprès de ses représentants professionnels départementaux, et des chefs d'entreprise du bâtiment, l'information utile sur les nouvelles dispositions législatives et réglementaires en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en vue de favoriser une prise de conscience plus large des acteurs concernés, faciliter l'ouverture à la mixité des métiers opérationnels du bâtiment.
- ✓ Encourager les femmes à créer ou reprendre une activité.
- ✓ Faciliter l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale.
- ✓ Informer les femmes conjointes sur les différents statuts.

---

### **Objectif 4 - Mettre en œuvre un dispositif de coordination institutionnelle**

---

La durée du présent protocole est de trois ans, à compter de la date de signature. Au cours de la période de validité, il pourra être modifié par avenant, à la demande de l'un ou l'autre des signataires, en fonction de l'évolution du contexte.

Un comité de pilotage départemental sera installé en vue de favoriser et d'encourager la concertation locale sur le plan opérationnel. Composé des représentants des signataires, il sera élargi ponctuellement et coordonnera la mise en œuvre, au niveau local, des actions définies au présent protocole. Il sera animé par le « Groupe Femmes de la Fédération du FBTP53 ».

---

Ce comité :

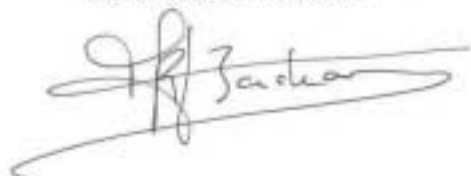
- Se réunira une à deux fois par an sous sa forme élargie
  - Formulera alors des avis sur toutes les questions relatives à la définition des axes de coopération prévus au présent protocole.
  - Procédera chaque année à une évaluation des résultats obtenus et des changements opérés en matière de féminisation des métiers du bâtiment.
- Pourra s'appuyer sur :
  - Le partenariat du Service Public de l'emploi (SPE) qui apportera son soutien à la réalisation des dispositions du présent protocole : la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, la Direction départementale du travail et de l'emploi (DDTEFP), l'agence nationale pour l'emploi (ANPE), l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), la Mission locale et les PAIO, la représentante du conseil régional...
  - Le partenariat de l'Inspection Académique ; de la Direction départementale de l'équipement (DDE)...
- Assurera la lisibilité des actions. Le comité veillera à la cohérence, à la lisibilité et à l'articulation des actions qui seront retenues et mises en œuvre, qu'il s'agisse d'actions auprès des jeunes filles ou des femmes, d'études, d'actions de communication ou de formation/insertion.
- Une mise en réseau des informations disponibles sera organisée pour en faciliter un accès pratique à tous, en particulier au moyen des nouvelles technologies de l'information.
- Des rencontres correspondant aux objectifs du présent protocole seront organisées.
- Sera en liaison avec le comité de pilotage national. Ils s'informeront mutuellement des actions initiées localement, régionalement et nationalement et, le cas échéant, des difficultés rencontrées dans le cadre de leur mise en œuvre.

Les signataires concourront, dans leur domaine respectif de compétences, à la mise en œuvre des actions relevant dudit protocole.

Fait à Laval, le 27 février 2003.

La présidente de la Fédération BTP 53,

Marie Renée Bordeau



Le préfet de la Mayenne,

Rémi Thuau

